



ARRONDISSEMENT DES ANDELYS  
CANTON DE ROMILLY SUR ANDELLE

Code postal : 27 610  
Téléphone : 02-32-48-73-00  
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
ORDINAIRE DU MARDI 28 MARS 2017**

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire,  
Monsieur Detlef KUHN, Adjoint  
Monsieur Xavier CHIVOT, Adjoint  
Madame Pascale GERARD, Adjointe  
Monsieur Pierre CHIAPELLO, Délégué  
Monsieur Didier HOUSSAYE, Délégué  
Monsieur Frédéric VIEUX, Délégué  
Madame Marie-Thérèse LANGLET, Conseillers Municipaux,  
Madame Pascale BIVILLE,  
Madame Josette PALIER-LEBRETON,  
Monsieur Alain DULONDEL,  
Madame Monique MASSELIN,  
Monsieur Guy DUPUIS,  
Madame Monique LEGROUT,  
Monsieur Joseph AMELOT,  
Monsieur Alain ROBERT,  
Madame Muriel BEZIEL.

Absents excusés :

Madame Dominique DAVID qui avait donné procuration à Madame Pascale BIVILLE.  
Monsieur Bernard HURAY qui avait donné procuration à Monsieur Pierre CHIAPELLO.  
Madame Valérie DELABRIERE qui avait donné procuration à Monsieur Xavier CHIVOT.  
Madame Marie-Hélène CLEMENT-FRELICOT qui avait donné procuration à Madame Josette PALIER-LEBRETON.  
Madame Nadia ABDELAZIZ qui avait donné procuration à Monsieur Didier HOUSSAYE.  
Madame Aurélie BIERRE qui avait donné procuration à Madame Pascale GERARD.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 13 Mars 2017.

Nombre de Conseillers présents : 17  
En exercice : 23  
Votants : 23

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine séance se déroulera le 09 Mai 2017 à 18h30.

Il rappelle que les élections législatives se dérouleront les 11 et 18 Juin prochains et demande aux conseillers de réfléchir aux créneaux horaires auxquels ils pourront tenir les bureaux de vote.

### **I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Mardi 28 Février 2017 :**

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 Février 2017 est approuvé à l'unanimité tel que présenté.

### **II) Validation du règlement intérieur :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'établissement du règlement intérieur pour les agents communaux.

Ce projet de règlement, qui a été transmis au Centre de Gestion de l'Eure, a reçu un avis favorable.

Il indique que ce document s'applique aux agents titulaires et non titulaires et se décline en 5 parties.

La première partie fixe les dispositions générales relatives à l'organisation du travail, tels la durée légale du travail, les horaires, les astreintes et permanences, les congés annuels, jours RTT, retards, absences, les aménagements horaires.

La deuxième partie traite des règles de vie dans la collectivité avec notamment les droits (droit à la protection de la collectivité, droit à la formation, dossier individuel, ...) et obligations des fonctionnaires (comportement professionnel, obligation d'obéissance hiérarchique, obligation de secret, de discrétion professionnelle, de réserve, de neutralité, de loyauté envers l'employeur et son administration, de non-ingérence, de formation professionnelle, de l'utilisation des locaux et du matériel de la commune, de l'utilisation du portable au travail...).

La troisième partie porte sur le domaine de l'hygiène et la sécurité, la prévention des risques généraux liés au travail avec, entre-autres, le respect des consignes de sécurité, l'utilisation des moyens de protection individuels et collectifs, le maintien en état de fonctionnement et de propreté des locaux, matériels et véhicules de travail, le stockage des produits dangereux, les autorisations et habilitations, les accidents de service, la visite médicale, l'assistant de prévention, les conduites addictives concernant le tabac, la prévention de l'alcoolisme, les substances illicites.

La quatrième partie a trait aux sanctions disciplinaires applicables et la cinquième partie porte sur la mise en œuvre de ce règlement. Il doit être remis à chaque employé de la commune.

Monsieur CHIAPELLO demande à Monsieur le Maire de donner connaissance du préambule de ce règlement qui résume l'utilité de ce règlement intérieur.

Il indique que ce règlement a été établi afin que chaque agent connaisse les règles, ses droits et devoirs, particulièrement au niveau de la sécurité.

Monsieur KUHN fait part qu'il a aussi été mis en place aux fins de protéger les agents communaux tout comme la commune.

Messieurs KUHN et CHIAPELLO indiquent que chaque responsable de service devra veiller à faire respecter ce règlement.

Monsieur ROBERT demande des explications au niveau des RTT.

Monsieur le Maire fait part que seuls les agents des services techniques et le Directeur Général des Services, compte-tenu qu'ils effectuent 39 heures par semaine, disposent de RTT, ainsi que la Directrice de la MJC A.L.E.R. qui réalise une moyenne de 37 heures par semaine.

Madame BEZIEL demande les raisons pour lesquelles ne figurent pas les horaires de la Police Municipale.

Il est indiqué que ceux-ci viennent seulement d'être arrêtés du fait de la formation de l'un des deux agents. Ils seront dorénavant intégrés à ce règlement intérieur.

Madame BEZIEL signale également une petite erreur de frappe à la page 16 du règlement, dans le 2<sup>ème</sup> alinéa « de son permis de conduire » au lieu de « se son permis de conduire ».

Monsieur AMELOT fait part qu'il n'est pas fait mention dans le règlement, sur l'utilisation du walkman pendant la durée légale du travail.

Monsieur ROTH indique que l'utilisation du walkman n'est certes pas citée dans le règlement mais que, conformément aux articles 1 et 2 de la troisième partie « Hygiène et Sécurité », cette utilisation est interdite tant pour la sécurité de l'agent, que pour celle de ses collègues et du public.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de règlement intérieur tel que présenté et amendé.**

### **III) Vote des taux 2017 :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, pour la dixième année consécutive, le maintien des taux, sans augmentation, opération de plus en plus difficile pour élaborer le budget compte-tenu la diminution des dotations. Il indique que l'augmentation de la population permet d'atténuer un peu la diminution des recettes de fonctionnement.

Il soumet au Conseil Municipal la proposition de la Commission Finances, soit :

Taxe d'habitation	17,09 %
Taxe foncière (bâti)	32,00 %
Taxe foncière (non bâti)	63,42 %

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le maintien des taux en 2017 tels que présentés.**

#### **IV) Vote du Budget Primitif 2017 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la notification ce jour par la Préfecture de l'état 1259 (FDL) qui présente les bases d'imposition prévisionnelles 2017, le montant du FNGIR, les allocations compensatrices.

Monsieur VIEUX fait part que les recettes provisionnées au budget correspondent aux recettes notifiées dans le document précité.

Il indique que pour l'élaboration du projet du budget 2017, compte-tenu l'absence du Compte de Gestion, il a été pris en compte une reprise anticipée du résultat reporté.

Puis, il présente au moyen de deux tableaux qui se recoupent, les grandes masses des opérations réelles, comme suit :

Le résultat de l'exécution 2016 de la Section de fonctionnement	585.527,31 €
L'excédent de fonctionnement 2015 reporté	514.903,52 €
<b>Le résultat de clôture de fonctionnement</b>	<b>1.100.430,83 €</b>
Le résultat de l'exécution 2016 de la Section de d'investissement	187.842,80 €
Le solde d'investissement reporté	- 223.258,28 €
<b>Le résultat de clôture d'investissmeent</b>	<b>- 35.415,48 €</b>
<b>Le résultat de clôture des deux sections</b>	<b>1.065.015,35 €</b>
Les restes à réaliser (dépenses)	683.160,00 €

La répartition du résultat de fonctionnement de 1.065.015,35 € est proposée comme suit :

Le déficit cumulé en investissement	- 35.415,48 €
Les RAR au 31 Décembre 2016	- 683.160,00 €
Soit un total de	- 718.575,48 €
Affectation au 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	718.575,48 €
Excédent de fonctionnement reportable en 2017 au R02	381.855,35 €

381.000,00 € seront reportés au Budget Primitif 2017

Puis, Monsieur VIEUX soumet au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2017, version M14 en présentant tout d'abord les chapitres des recettes de fonctionnement dont certaines sont en diminution. Il cite l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement dont la part forfaitaire à l'article 7411 n'est plus que d'environ 215.000 € contre 374.000 € en 2014. Cette baisse a partiellement été compensée par l'augmentation de

la Dotation de Solidarité Rurale, passée de 80 000 à 162 000 € sur cette même période 2014-2017, mais la perte totale sur la DGF approche ainsi les 100 000 €.

Il fait part également de l'incertitude en 2018 sur la fiscalité des collectivités locales concernant notamment la taxe d'habitation.

Puis, il présente les dépenses par chapitre de la Section de Fonctionnement.

Il fait part qu'il est indispensable de maîtriser ces dépenses.

Le total de la section de fonctionnement en recettes comme en dépenses s'élève à 3 705 200 €.

Monsieur ROBERT demande si le remboursement de l'assurance, suite à la destruction de l'Atelier de l'Espace Patrick BOUTE, a été pris en compte.

Monsieur VIEUX indique que la recette a été inscrite en Recettes de Fonctionnement à l'article 7788.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des subventions proposées aux associations et en déduit une stabilité de la vie associative.

Le montant des subventions attribuées s'élève à 230.620 €.

Madame BEZIEL demande les raisons de l'augmentation de l'article 678 qui est passé de 1.000 € à 5.900 €.

Monsieur VIEUX fait part que la commune a perçu en 2012 une subvention de plus de 58.000 € en lieu et place de la Communauté de Communes de l'Andelle pour la crèche. Le remboursement s'effectuera s'il est demandé à hauteur de 5.900 €.

Monsieur VIEUX soumet au Conseil Municipal les recettes puis les dépenses par chapitre de la Section d'Investissement qui s'élèvent à la somme de 1.463.080 €.

Puis, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance de l'annexe 5 remise avant la séance du Conseil Municipal qui recense l'essentiel des dépenses d'investissement proposées par la Commission des Finances comme suit :

- Réalisation du Cœur de Bourg Condorcet.
- Reconstruction de l'Atelier Patrick BOUTE (où sont entreposés les chars du corso fleuri).
- Provision pour un projet Commerces.
- Réhabilitation de la chaussée et des trottoirs de la rue Camille Saint-Saëns avec la CDCLA.
- Réfection de la Voirie du Hameau du Couchant par la CDCLA.
- Réhabilitation en enrobé de la voirie du Cœur de Bourg Condorcet.
- Amélioration de la chaussée du Chemin de la Taillanderie.
- Réfection des trottoirs de la Résidence de l'Etang.
- Entretien de la Sente du Rivage.
- Création d'un muret et pose des anciennes grilles de Condorcet en remplacement des thuyas rue Saint-Georges (Marelle et Crèche).
- Réhabilitation de la Maison Patrick BOUTE (mise à la disposition de plusieurs associations).

- Création d'un troisième mobilier fleuri (sur le thème des Deux Amants).
- Réaménagement du local technique du Marais (porte d'accès, mise hors d'eau, éclairage extérieur).
- Organisation des activités des Rythmes scolaires pour la rentrée de septembre.
- Eclairage tricolore du Monument aux Morts.
- Remplacement de la télécommande des cloches de l'église.
- Vidéo protection pour la Mairie, le CARRE et l'aire de jeux.
- Le Complexe Aragon (peinture anti tag, wifi, micro, projecteurs, plan de travail).
- Le C.A.R.R.E. (sono mobile).
- Le Moulin Marie de France (table de réunion)
- La Mairie (chaises, tapis de sol pour bureau urbanisme, scanner, mise aux normes des réseaux électriques).
- La Police Municipale (formation et acquisition d'un matériel de sécurité, cônes de signalisation).
- L'École élémentaire Louise Michel (8 ordinateurs dont un pour l'assistante scolaire, participation à la classe découverte).
- L'École maternelle Maurice Genevoix (création d'un parcours d'éducation routière, différents équipements pour les élèves, réfection de la noue dans la cour, remise en état d'une porte).
- Le Restaurant scolaire (réassort vaisselle).
- La Bibliothèque-Médiathèque Jacques Prévert (présentoir mobile tourisme, parasols extérieurs).
- La Marelle (défibrillateur, vitrine d'information).
- La Halte-garderie (barrière de sécurité).
- Le local Source d'argent place Vimbert (pompe et regards pour l'évacuation des eaux, lisse pour sécuriser le stade, délimitation du terrain de boules).
- Le Cœur de Bourg, appartements réalisés par nos services techniques (doubles-vitrages, volets roulants, 7 plots places parking réservées, chaudières individuelles, peintures volets).
- Les services techniques (local vestiaires et douches, achat de matériel, fleurissement, travaux et contrôle de sécurité, engrais pour zones sportives, remplacement des extincteurs, achat de conteneurs poubelles).
- Voirie communale (éclairage du Cœur de Bourg, remplacement de points lumineux par des LED, grilles avaloir, tampons d'eau pluviale, panneaux de signalisation, marquages au sol, poteaux incendies).
- Communication (signalétiques diverses notamment pour le Cœur de Bourg, les nouveaux commerçants et la maison médicale, appareil photo, bulletin municipal, lettre de Romilly).
- Vie associative (chaises et tables).
- Vie sociale (services courses et toutes les activités organisées par le CCAS).
- Vie communale et culturelle (reconduction de toutes les manifestations de l'année).
- L'élagage de nos grands arbres sur des espaces communaux.
- Défibrillateur automatisé en extérieur, stands d'exposition, amélioration des illuminations de Noël, fauchage de la moitié du Marais et entretien de la rambarde de la passerelle.

Il remercie tous les élus qui ont participé à l'élaboration des propositions des commissions.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le projet de Budget Primitif 2017 arrêté comme suit :**

**Section de Fonctionnement**

Dépenses 3.705.200 €  
Recettes 3.705.200 €

**Section de d'Investissement**

Dépenses 1.463.080 €  
Recettes 1.463.080 €

Monsieur le Maire fait part de la nécessité d'établir deux à trois devis selon les montants afin de maîtriser les dépenses.

**V) Vote du Budget Eau 2017 :**

Monsieur VIEUX présente au Conseil Municipal le projet de Budget Eau 2017 proposé par la Commission Finances comme suit, intégrant une reprise anticipée du résultat 2016 :

**Section d'exploitation**

Dépenses 104.300 €  
Recettes 104.300 €,  
dont 44.300 € d'excédent de la section d'exploitation 2016 reporté.

**Section d'Investissement**

Dépenses 136.200 €  
Recettes 136.200 €,  
Correspondant à l'excédent 2016 de la Section d'Investissement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord au Budget Eau 2017 tel que présenté.**

**VI) Convention avec le S.I.E.G.E. pour l'éclairage Cœur de Bourg :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le S.I.E.G.E. envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution de l'électricité.

Conformément aux dispositions statutaires du S.I.E.G.E. et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que Monsieur le Maire la présente au Conseil Municipal par le biais d'une convention. Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement : 5.833,33 €

étant entendu que ce montant sera ajusté sur la base du coût réel des travaux par le S.I.E.G.E. dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le Conseil Municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :**

- **Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,**
- **l'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement.**

**VII) Convention avec le Centre de Gestion pour mise à disposition de personnel :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de Gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 (alinéa 6 de la loi n° 84-53) et par convention.

En outre, la loi n° 2009-972 du 3 Août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de Gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition du personnel intérimaire.

Pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose d'adhérer au service des missions temporaires du CDG 27 et il présente la convention type à partir de laquelle les demandes de mise à disposition de personnel à titre onéreux pourront être adressées au CDG 27.

Sur quoi statuant,

**Le Conseil Municipal :**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable de principe pour le recours au service de remplacement proposé par le CDG 27,**

**Approuve le projet de convention afférent, tel que présenté par Monsieur le Maire, et éventuellement, toute nouvelle convention émanant du CDG 27,**

**Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure,**

**Dit que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à disposition de personnel par le CDG 27, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.**

**VIII) Communications et informations :**

a) Remerciements :

Monsieur Eugène GRAINCOURT et sa famille remercient la municipalité pour les marques de sympathie apportées lors du décès de Madame Jeanne GRAINCOURT.

Mademoiselle Emma DORCHY remercie la municipalité de lui avoir permis d'effectuer un stage pratique à la Mairie.



b) Problème au lotissement Saint Crespin :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un ménage qui a acheté un terrain à des propriétaires au lotissement Saint Crespin, attaque la Commune puisque son constructeur, lorsqu'il a préparé le terrain en vue de la construction, a découvert des vestiges archéologiques. Ces vestiges avaient été mis à jour entre 2005 et 2008. Compte-tenu cette découverte, le constructeur a stoppé le déroulement du chantier.

Les acquéreurs du terrain assignent la Commune en justice en raison du manque d'information lors de la délivrance du permis de construire et réclament la somme de 110.000 € à la commune.

Parallèlement, ce ménage réclame également des indemnités, au minimum le prix du terrain, à l'ancienne propriétaire.

Considérant cette situation, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a sollicité un avocat pour défendre les intérêts de la Commune par le biais de la SMACL, assureur de la commune.

c) Boulangerie :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la situation très délicate de la fermeture prochaine de la boulangerie locale.

Il indique que les gérants de la boulangerie ont rencontré d'importantes difficultés financières qui les obligent à cesser leur activité.

Il fait part que pour une commune de l'importance de Romilly sur Andelle, avec 3270 habitants, une boulangerie est viable.

La volonté de la commune est de conserver une boulangerie.

Plusieurs possibilités ont été étudiées :

⇒ deux dépôts de pain sont mis en place : l'un dès le début Avril au bar-tabac Le Marigny, l'autre, à priori en Mai, à l'ouverture de la boutique « Le Mercanti ».

⇒ Il a aussi été proposé par une boulangerie-pâtisserie de Pont Saint Pierre, d'effectuer une tournée dans la commune.

Une réflexion a été menée :

- pour l'achat ou la location d'une boutique afin de créer un magasin de vente de pain artisanal,
- sur le local de l'ancienne poissonnerie,
- sur le local rue Saint-Georges de Monsieur BUE.

Madame BEZIEL demande s'il n'y a pas de possibilité dans l'une des cases commerciales.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire qu'il y ait une devanture pour ce commerce et que les locaux de l'ancienne façade de la Mairie sont loués.

Monsieur DULONDEL propose que ce local soit construit sous l'un des deux anciens préaux de l'espace Condorcet.

Monsieur ROBERT s'interroge sur la concurrence qu'il y aura entre la pizzeria et le nouveau commerce Le Mercanti.

On lui indique que ce nouveau commerce proposera des plats à emporter, tels salades, pizzas, bruschettas, paninis, confiseries, de la petite épicerie, des boissons.

d) Compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) :

Par mail de la C.D.C.L.A. en date du 16 Mars 2017, il a été acté que la compétence PLU ne sera pas transférée à la C.D.C.L.A.

e) Travaux de la C.D.C.L.A. :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, compte-tenu la fusion entre la Communauté de Communes de l'Andelle et la Communauté de Communes du Canton de Lyons, le lissage des taux s'effectuera sur 13 ans, soit jusqu'en 2029.

La taxe d'habitation passera sur cette durée de 3,56 % à 5,38 %.

f) Maison Patrick BOUTE :

Le local « Papotage et Bricolage » et les wc de la Maison Patrick BOUTE, réalisés par les services techniques municipaux, sont terminés.

Il sera nécessaire de changer le compteur électrique.

g) Carnaval des enfants des écoles :

Le carnaval des enfants des écoles de la commune se déroulera le Mercredi matin 5 Avril 2017.

h) Nouvelle maison médicale :

Les travaux de la nouvelle maison médicale ont démarré. La surface globale de ce bâtiment est de 470 m<sup>2</sup> et comprendra au rez-de-chaussée :

- 7 bureaux de médecins,
- une salle d'urgence,
- 5 bureaux paramédicaux,
- une salle de réunion.

Le parking de 1000 m<sup>2</sup> permettra le stationnement d'environ 40 véhicules.

i) Responsable des services techniques municipaux :

Le Lundi 12 Juin 2017, Monsieur Anthony FORME, nouveau responsable des services techniques municipaux, prendra ses fonctions à Romilly sur Andelle.

Il a dû respecter un préavis de trois mois. Cet agent est domicilié à Les Andelys.

j) Convention de mise à disposition d'un local communal :

Une convention de mise à disposition d'un local communal dans la Maison Patrick BOUTE a été établie avec l'association « Papotage et Bricolage ».

k) Espace CONDORCET – travaux Cœur de Bourg :

⇒ Une subvention de 9.000 € a été octroyée au titre de l'aide parlementaire par Monsieur Franck GILARD, Député, pour les travaux du Cœur de Bourg.

Une lettre de remerciements lui a été adressée.

⇒ Le Conseil Départemental a notifié à la commune son attribution d'une subvention de 90.247 € pour les travaux du Cœur de Bourg.

Une lettre de remerciements sera adressée à Monsieur Sébastien LECORNU, Président du Conseil Départemental.

⇒ Les réunions de chantier se déroulent pour les travaux « Cœur de Bourg » tous les jeudis après-midi. Les travaux réalisés par les établissements VALETTE sont terminés.

Des surprises financières nous attendent en raison des aménagements des différents réseaux.

#### l) Espace Patrick BOUTE :

Les réunions de chantier des travaux de construction de l'Atelier Patrick BOUTE se déroulent tous les mercredis après-midi.

#### m) Romilly sur Andelle à la Une de L'Impartial :

Romilly sur Andelle sera mis à la Une de L'Impartial, dans l'édition du Jeudi 23 Mars 2017, avec quatre pages centrales retraçant les diverses activités de la commune. Cet hebdomadaire sera distribué gratuitement à tous les Romillois et Pétripontains.

Monsieur le Maire remercie la journaliste locale pour cette initiative.

#### n) Opération Code de la Route :

Sous l'égide de l'auto-école « Auto Bateau-Ecole du Vexin » de Pont Saint Pierre, il sera proposé le Jeudi 8 Juin 2017 au C.A.R.R.E. une opération « Code de la Route ». Cette action gratuite est dénommée « Où en êtes-vous ? ».

#### o) Repas du 1<sup>er</sup> Mai :

La participation des personnes de moins de 60 ans, conjoint d'un bénéficiaire du repas du 1<sup>er</sup> Mai, reste fixée à 16 €.

#### p) Activités communales à venir :

8<sup>ème</sup> Printemps Littéraire Romillois avec le Salon du Livre : le Dimanche 2 Avril 2017, au complexe Louis ARAGON, sera organisé, pour la 8<sup>ème</sup> fois, un Salon du Livre : le Printemps Littéraire Romillois. Plus de 50 auteurs (dont Sylvain AUGIER, Joël FAVREAU, et l'animateur Frédérik ROMANUIK) seront présents à cette manifestation. Des dédicaces et échanges avec les auteurs et illustrateurs sont prévus ainsi que des expositions, conférences et animations. L'entrée est gratuite.

La chanson sera encore à l'honneur cette année : Samedi 1<sup>er</sup> Avril, concert de Joël FAVREAU (ancien guitariste de Georges BRASSENS) qui proposera des chansons de Georges BRASSENS à l'espace Louis ARAGON.

Du Samedi 8 au Samedi 15 Avril, le Comité de Jumelage proposera des cours intensifs d'allemand à Biebesheim.

q) Dates à retenir de Monsieur CHIVOT :

Mercredi 29 Mars 2017, Assemblée Générale de l'association Pas Za Pas Yaka Danser, salle du Marais à 20h30.

Du 3 au 28 Avril 2017, Exposition Photo club de Romilly sur Andelle, association Détente et Découverte, à la bibliothèque-Médiathèque.

Lundi 3 Avril 2017, Assemblée Générale de l'association Authentik Aventure, salle du Marais à 20h30.

Vendredi 7 Avril 2017, Assemblée Générale de l'association Normandy Country, salle du Marais à 20h30.

Samedi 8 Avril 2017, Concert de Gala avec l'association Orchestre d'Harmonie, complexe Louis ARAGON à 20h30.

Vendredi 14 Avril, Loto avec l'association du Comité des Fêtes, salle du C.A.R.R.E. à 20 heures.

Samedi 15 Avril, Fête Saint-Georges – repas « Moules / frites ».

Dimanche 16 Avril, Foire à Tout rue Saint-Georges.

Samedi 22 Avril, 23<sup>ème</sup> Foulée Nocturne Saint-Georges avec l'association Les Mille-Pattes, label Régional qualificatif pour les championnats de France, salle du C.A.R.R.E.

Vendredi 28 Avril 2017, Concours semi-nocturne de pétanque avec l'association R.A.P., place Vimbert.

Samedi 29 Avril 2017, Soirée Western avec l'association Normandy Country, salle du C.A.R.R.E.

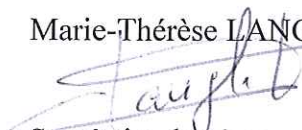
Dimanche 30 Avril 2017, Foire à Tout avec l'association de l'Amicale du Personnel, stade de la Choule et Place VIMBERT.

Samedi 6 et Dimanche 7 Mai 2017, Loto avec l'association R.A.S., salle ARAGON.

Lundi 8 Mai, Manifestation du 8 mai 1945 avec l'UNC au Monument aux morts de Romilly sur Andelle.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance a été levée à 22h55

Marie-Thérèse LANGLET

  
Secrétaire de séance



Jean-Luc ROMET

  
Maire